CONDITIONS DE L'ABEILLE.

1o. Pour la rectitude ACTUELLEMENT.—DIX PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu pour moins qu'un pique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans qui soit chargé de payer régulièrement. L'abonnement sera payable l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement n'ait fait connaître son intention par écrit, à l'*Editeur de l'Abeille seulement*, huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publieront en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admettra pas d'une autre langue. Le prix est de 50 CENTS PAR pour chaque avis de moins, pour la première insertion, de chaque ligne de chaque langue, et *cinquante cents* pour chaque insertion subséquente.

5o. Les Avis qui seront publiés par *intervalle* seront exigés au comptant pour la première insertion, c'est-à-dire une fois pour chaque langue et par chaque publication.

6o. Tous les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis *commerciaux*, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement nos gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de *l'Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement.

Pour le nord et les côtes.

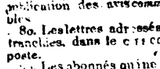

POUR LE BAYOU SARA, le passager steamer CHAMPION, fin marcheur et bien connu, partira du haut de la levée presque en face la rue Conti, demain 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit:

De la Nlle Orléans,	*Du Bayou Sara.*
Les Mardis,	Les Jeudis,
Jeudis,	Mercredis,
Samedis,	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à bord.

22 mars—6pd JOHN DOUGLASS.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

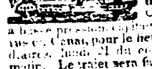

Le vapeur SOUTH ALABAMA, capitaine Wm. Mars.

Bateau à vapeur ALBERT, capt. Cus Watson.

Bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine Hutton.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capt. Joseph Casac.

Par la malle à vapeur ci-dessus, les dépêches du gouvernement seront transportées régulièrement, et sont commandés par les officiers à observer pour la marine la plus grande ponctualité sera observée pour leurs bonnes dispositions. Les passagers seront traités avec tous les égards possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2 heures de l'après midi tous les jeudis, et arriveront à la Mobile à 9 heures et demie du matin. Pour tout passage, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

24 & 27 Nouvelle Levée.

14 avril.

Pour Louisville, Cincinnati et les ports intermédiaires.

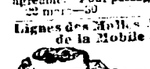

Le bon steamer SCHUYLKILL, jaugeant la plus grande partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux arrangements, s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH.

24 & 27 Nouvelle Levée.

14 avril.

Passage pour Portsmouth (N. H.)

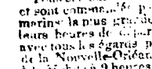

Le navire DURLIN PACKET, peut admettre un petit nombre de passagers pour sa destination. S'adresser à bord, près la presse à coton d'en bas.

15 av—2

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Nordevant, ayant partie de son chargement engagée, partira incessamment pour sa destination. S'adresser à bord, en face le marché à la viande ou à

HARROD & QUARLES, 24 Dounne.

9 av

POUR MOBILE.—Le goélette fine voilière AURORA, Capt. Hastings, ayant la plus grande partie de son chargement engagée partira immédiatement. S'adresser à bord, ou à

14 avril WILLIAM BRYAN, 36 Vieille Levée.

POUR BOSTON.—Le beau brick MALAGA, capt. Sawyer, peut encore recevoir quelques tonneaux de marchandises. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

R. BROSING & Co. 5 avril.

POUR NEW-YORK.—Le bon brick ADONIS, commandé par Chesbrough, partira comme ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

R. BROSING & Co.

6 av

POUR NEW-YORK.—Le 10 avril, le bel brick COMMERCE, capitaine Tyring, appartenant à la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

JAMES REID & Co 29 rue Royale.

POUR BOSTON.—Le navire AL fin voilier, goélette et nouvelle en cuivre VICTORIA, capt. Morton, ayant une grande partie de son chargement engagé, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à

HARPER & BROTHERS.

no. 30, Vieille Levée.

Pour les Ports d'Europe.

Pour Gibraltar et Malaga.—Le navire espagnol CONSTANCIA, capt. Totosaus, partira pour les ports ci-dessus à la fin de ce mois. Pour passage, s'adresser à

A. M. MIRANDA & Co. rue St. Louis, no. 15 av

POUR LIVERPOOL.—La brique américaine AL MAXWELL, capt. [illegible], ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira incessamment, s'adresser à bord, rue Poydras, ou à

WILLIAM VANCE, 18 Bourne.

14 av

POUR LIVERPOOL.

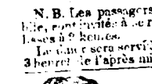

Le navire de jere, classe. PRINCE REGENT, capt. J. Bell, est prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. S'adresser à

GVANCE & R. GAMBLE.

10 mars

Pour les ports du Mexique.

POUR LA BAIE DE GALVESTON ORLEANS.—Le goélette fine voilière AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour cette destination et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de très beaux arrangements, s'adresser à bord, rue Jefferson, ou à

WILLIAM BRYAN.

5 avril no. 36, Vieille Levée.

POUR TABASCO.—Le brick fin voilier EVELINE, capitaine J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de beaux commandements, s'adresser au capitaine à bord ou à

A. QUERTIER & ALBERT.

5 avril

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE.—Le beau brick fin voilier OCTAVIA, capitaine Cross, ayant une chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage s'adresser à bord, ou à

LESANDRE & SAMORY,

no. 47, rue Toulouse.

7 avril

A FRETER.—Le brick fin voilier SYREN, capt. Pendleton, du port de 238 tonneaux, ayant de beaux commandements pour [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN A. PECK, 29 Bienville.

A FRETER.—Le beau navire anglaise A. I. AVENTURE, capitaine Wilson, est prêt à recevoir un chargement, étant chargée de quatre cents tonneaux de [illegible]. S'adresser à bord, ou à

P. & L. CURRELL.

A FRETER.—Pour un port dans le nord [illegible], le joli brick Roberkin CORA, capitaine Shrem, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du [illegible], ou à LATASTE & BRULATOUR, rue Royale, no. 1.

24 fev

A FRETER.—Le brick DANIEL Wessrin, capitaine Goodluch, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement à un très bas prix. S'adresser à

HARROD & QUARLES,

No 24, rue de la Douane.

5 mars

A FRETER.—Le beau brick Fortune, [illegible] de 130 tonneaux, à quille [illegible] de Pauline, bon du fleuve. Il peut mettre son chargement immédiatement. S'adresser à

HARROD & QUARLES, 24 Douane

22 mars

A FRETER.—Le brick fin voilier DANL. H. MILLER, capitaine Fouks, pouvant porter 1200 barils. S'adresser à

EASTMAN & BROTHERS.

no. 30, Vieille Levée.

6 mars

A FRETER (pour un port du Sud).—Le Brick fin voilier, doublé en cuivre, OCTAVIA, capt. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 1500 barils, est prêt à recevoir un chargement. S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à

C. WORSLEY.

A VENDRE.—Le jolie goélette SWIFT, [illegible] construite à Baltimore, de 156 barils, [illegible] entièrement réparée et prête à mettre en mer. S'adresser à

JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

Cav

A FRETER.—La jolie goé. ONTARIO, capt. Presson, [illegible] S'adresser à

HARROD & QUARLES,

6 avril 21, Douane

A LOUER.—Une Maison très agréable et commode, à l'encoignure sud-est des rues Julie et des Magasins. L'ameublement, qui est bien complet et de bonne fabrique, sera vendu à la personne qui louera la maison, si elle le désire. Il a aussi la jouissance d'une écurie et d'une remise. Il y a un joli jardin, planté d'arbres fruitiers et offrant une grande variété de fleurs. La cour est briquetée, et contient un puits et une vaste citerne.

Pour les conditions, s'adresser à Michael Maher, No. 16, rue Poydras, ou sur les lieux.

11 avril—3tf

A VENDRE.—Un magasin face au Rail Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.

100 actions de la Compagnie des Architects. S'a dresser à (7 april—1m) B. MARIGNY.

A LOUER, avec ou sans bail, la maison et le terrain formant l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra entrer immédiatement en possession. S'adresser à

7 av ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER.—A partir du 1er avril, les bureaux no 4 et 5, rue Royale, dans les bâtisses Musson. S'adresser dans les bureaux de la Compagnie d'Assurances de l'Aigle.

16 mars—16

A LOUER.—Une maison entièrement neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. etc. située dans la rue Bagatelle.—

S'adresser à A. RASCH, 75 Chartres.

10 vendredi

A LOUER.—Le haut de la maison no 30 rue Toulouse, entre les rues Chartres et Le [illegible]. S'adresser à (24m) R. BRUGIER.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

Le chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St. Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du bayou St. Jean chaque heure de 6 h. 30 minutes A. M. à 7 heures P. M. ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix: 12 1/2 cents chaque course—Enfans moitié prix.

21 mars

Avis de Banques et de Compagnies.

BANQUE DU GAZ. 9 avril 1836.—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 13 du prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction

9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES listes de souscription continueront à rester ouvertes, jusqu'à ce que le montant du capital de la compagnie soit rempli.

6 avr—3t

Association Consolidée.

Nouvelle Orléans, 5 avril, 1836.

CETTE banque tire sur Paris, Londres et New-York, et achète sur les mêmes places.

5 av A. MILTENBERGER, caissier.

LES livres de souscription au capital de la Banque de la Compagnie des Améliorations pour la Nouvelle Orléans sont ouverts depuis le 25 du present et les personnes désirant souscrire peuvent se procurer des exemplaires de la charte, de la compagnie, au bureau de la compagnie, no 151, rue du Chartres, ou chez Gaston Brulé.

25 mars

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner, salut. Qu'il soit connu que, attendu que PIERRE ADOLPHE DUCROS, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, en la ville de la Nouvelle Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, Régister des testaments, et ex-officio greffier de la cour des preuves dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 16 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, l'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Pierre Dumas, et pour la dite vente et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 16 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, l'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Pierre Dumas, et pour la dite vente et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 16 mars 1834, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, qu'en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, l'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Louis Pierre Dumas,

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION LITTLEFIELD.—Vente par le Régister des Testamens—Lundi deuxième jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natches, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield, les propriétés foncières, savoir:

1o. Un certain îlot ou portion de terre situé au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, et désigné sous le numéro 73 au plan dressé par Benjamin Buisson, arpenteur de ladite paroisse; ledit îlot borné par les rues Chesnut, Camp et First street et le faubourg Lafayette, mesurant cent quatrevingt deux pieds six pouces de face à la rue Chesnut, cent, quatrevingt deux pieds six pouces sur la rue du Camp, trois cent dix neuf pieds six pouces de face à First street et trois cent dix neuf pieds six pouces sur la ligne qui le sépare du faubourg Lafayette, toute mesure américaine, acquis par le défunt de Mathieu Morgan, par acte pardevant Félix Grima, notaire public, en date du 8 juin 1825.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets de la somme de trois cent trente trois piastres et un tiers, chaque, en date du 8 juin 1835, et payable dans un, deux, trois ans de leurs dates respectives, et la balance dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement en cas que ces billets ne soient pas payés à maturité, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

2. Un autre lot de terre situé au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par le no. sept dans l'îlet numéro quatre cent, en plan dudit faubourg dressé par Chs. F. Zimpel, en date du 21 février 1832, et annexé à un acte au greffe de Wm. Y. Lewis, notaire public, en date du 16 mars 1834; ledit lot de terre mesurant 30 pieds de front sur la rue des Noyades, sur une quatre pouces de face à la rue des Noyades, sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, le côté sur le terrain no. six et de l'autre côté par le terrain no. huit, et dans le fonds par le no. onze, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, situé dans le même îlet que le terrain ci-dessus décrit, mesurant d'après le plan ci-dessus, trente pieds quatre pouces de face à la rue des Noyades sur une profondeur de cent huit pieds un pouce et six lignes, entre lignes parallèles, mesure anglaise, bornés d'un côté par le terrain no. sept, et de l'autre par le no. onze, avec les améliorations.

Un autre terrain, même îlet, désigné sous le no. onze, mesurant trente pieds de face à la rue Josephine sur cent vingt et un pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. dix, et de l'autre par le lot no. douze, et dans le fonds par le no. six, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, même îlet, désigné sous le no. douze, mesurant trente pieds de face à la rue Josephine, sur cent vingt et un pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le lot no. onze, et de l'autre par le no. treize, et dans le fonds par le no. six, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, même îlet, désigné sous le no. 13, mesurant trente pieds de face à la rue Josephine, sur cent cinquante et un pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le numéro quatorze, et de l'autre par le numéro douze, et dans le fonds par le lot numéro trente deux, avec les améliorations.

Un autre lot de terre, même îlet, désigné au susdit plan sous le numéro quatorze, mesurant trente pieds de face à la rue Josephine sur une profondeur de cent cinquante et un pieds huit pouces entre lignes parallèles, mesure anglaise, borné d'un côté par le numéro treize, et de l'autre, par le numéro quinze, et dans le fonds par le lot numéro trente deux, avec les améliorations.

Ces six lots de terre ont été acquis par le défunt de Wm. Mackey, par acte au rapport de Wm. Y. Lewis, notaire public, et seront vendus en masse.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets, en date du 13 avril 1835, de la somme de treize cents piastres chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans et le balance payables dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement, lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

Et immédiatement après la vente des terrains ci-décrits il sera offert en vente publique à l'encan, en vertu de l'ordre de cour susdit, pour compte de la succession de feu Isaac Littlefield et de Spencer Gloyd, qui consentent à la vente du tout, les propriétés foncières, savoir:

1. Une portion de terre située derrière le faubourg Lafayette, désigné sous le numéro vingt-quatre au plan original, déposé en l'étude de Carlisle Pollock, dressé par Joseph Pilié, voyer, le 6 février 182-, ladite portion de terre ayant mesure française, trois cents pieds de face à la rue Jackson, et s'étendant en profondeur au faubourg Livaudais, sur la ligne duquel il mesure trois cents pieds neuf pouces, borné sur la ligne supérieure par le lot no. vingt et un, sur la ligne duquel il mesure trois cents quarante deux pieds sept pouces et quatre lignes et demie, et sur la ligne inférieure par le lot no vingt cinq sur la ligne duquel il mesure trois cents trente et un pieds trois lignes, avec les améliorations. Cette portion de terre a été acquise par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd de Thomas Wells Beamis, par acte passé pardevant Carlisle Pollock, notaire public, le 1er mai 1833.

2. Un autre lot de terre situé au faubourg Lafayette, borné par les rues Jackson, Live Oak, Joséphine et Magasins, désigné sous le numéro vingt deux, au plan original dudit faubourg, et mesurant deux cent quatrevingt dix sept pieds sur les rues Jackson et Joséphine, et trois cents pieds de face aux rues Live Oak et Magasins, plus ou moins, lequel lot acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Thomas C. Cash, par acte pardevant Wm. Christy, notaire public, en date du 22 juin 1825.

Conditions: L'acquéreur se chargera du paiement de trois billets en date du 18 juin 1835, pour la somme de mille cent quatre vingt dix piastres chaque payables respectivement dans un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement; lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

3. Un autre îlet situé au faubourg Livaudais, paroisse de Jefferson, désigné au plan dressé par Benjamin Buisson, voyer de ladite paroisse, en date du cinq mars 1832, et déposé au greffe de G.R. Stringer, notaire public, sous le numéro cent quatorze, borné par les rues Washington, Sixth, Nayades et Apollon, mesurant trois cents pieds de face à Sixth street, mesurant trois cents pieds de face à Washington, mesurant trois cents pieds de face à Sixth street, sur deux cents Nayades et Apollon, mesure anglaise, lequel lot acquis par le défunt, conjointement avec Spencer Gloyd de G. W. Campbell, par acte pardevant Wm. Boswell, notaire public, en date du 4 août 1835.

Conditions: l'acquéreur se chargera du payement de trois billets, en date du 1er Août 1835, pour la somme de trois mille trois cent trente trois piastres et un tiers chaque, et payable respectivement dans un, deux et trois ans, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement, lesquels billets en cas qu'ils ne soient pas payés à l'échéance, porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prevaloir pour retarder le payement.

4o. Cinq lots de terre situés au faubourg Livaudais, désignés au plan original du dit faubourg dressé par Benjamin Buisson, voyer le dite Paroisse, et déposé au greffe de G.R. Stringer, notaire public, sous les numéros un, deux, trois, quatre et cinq, dans l'îlet no. quarante et un, et aussi une portion des lots un, deux, trois, quatre, et cinq, numéros un, deux, trois, quatre et cinq, mesurant, chaque, cinquante pieds de face à la rue Laurel, sur cent vingt pieds de profondeur, le premier formant encoignure des rues Sixth et Laurel, et le dernier formant l'encoignure des rues Seventh et Laurel, et trente pieds, plus ou moins, de face à Sixth street du lot no. onze, et la même façon sur Seventh street, du lot no. quatorze, faisant un total de deux cents cinquante pieds de face à la rue Laurel, et cent vingt trois pieds, plus ou moins, de face, aux rues Sixth et Seventh, acquis par le défunt conjointement avec Spencer Gloyd, de Philip Hardy, par acte pardevant Wm. Boswell, notaire public, en date du 17 Juin 1835.

Conditions: $450 comptant, et l'acquéreur se chargera du payement de deux billets en date du 13 Juin 1835, pour la somme de huit cents piastres, chaque, et payable respectivement dans douze et dix huit mois, et la balance à un et deux ans, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Conditions: de la vente, les acquéreurs se chargeront du payement de tels billets qui vont échoir après la vente pour chaque portion des propriétés, et la balance payable dans un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement: en cas que les billets ne soient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de dix pour cent par an, sans que l'acquéreur puisse s'en prévaloir pour retarder le paiement.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des testaments.

29 mars

N. B. Les actes de ventes seront passés pardevant W. Y. Lewis; notaire public aux frais des acquéreurs.

SUCCESSION PRENDERGAST.—Vente par le régister des testamens—Lundi 18 avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de feu Mary Prendergast les esclaves, savoir:

1o. Isaac, nègre âgé d'environ 53 ans,

2o. Judith, sa femme, négresse âgée d'environ quarante cinq ans, maladive et ses deux enfans Maria âgée d'environ huit ans et Isaac, âgé d'environ six ans.

Conditions de la vente: six et douze mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testamens.

N. B. Les actes de vente seront passés pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs.

17 mars

SUCCESSION Sperier.—Cour des Preuves.—Vente par le Régister des Testaments—Jeudi, 21ème. jour d'avril 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de feu Louis Spérier, pour opérer un partage, une esclave, savoir:

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testa.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collége Jefferson, qu'une élection de quinze directeurs de cette institution, pour servir pendant une année sera tenue le premier lundi du mois de mai prochain, à la maison de cour de la paroisse St. Jacques.

Par ordre de la direction.

A. BOUDOUSQUIÉ,
secrétaire.

9 avril—1m

AVIS aux entrepreneurs de Chemin-à-Coulisses.

Les propositions sous cachet seront reçues dans les bureaux de la compagnie du chemin à coulisses d'Alabama, Floride et Georgie, dans la ville de Pensacola, jusqu'au 5 mai prochain, pour former les terrassemens du chemin à coulisses projeté allant de Pensacola à Columbus, en Georgie, distance de 50 milles. Les spécifications des travaux à exécuter seront exposées aux personnes qui feront des propositions, dans les bureaux désignés ci-dessus. Les propositions seront reçues pour la distance entière de 50 milles ou seulement une partie.

Bureaux de la compagnie du chemin à coulisses d'Alabama, Floride et Georgie, 5 avril.

WM. H. CHASE,
9 avril—7, et 6,3ps président de la direction.

$125 DE RECOMPENSE

SERONT payées pour l'arrestation des Esclaves suivants, partis marrons de l'habitation du soussigné, paroisse de Jefferson, le 7 avril.

BERTHEY, âgé d'environ 24 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, teint foncé, visage rond et plein, sans barbe, ayant une cicatrice entre les yeux. Il a été dernièrement repris à bord du steamer Warren, après une absence de trois mois. Il avait en sa possession un passport, dont il est présumé qu'il s'est servi pour se faire passer pour homme libre, et qu'il a changé de nom. Il est aussi connu sous le nom de WILLIAM BAINARD; c'est sous ce nom qu'il a été originairement engagé comme chauffeur à bord des steamers qui naviguent entre St. Louis et Louisville. Il n'y a pas de doute qu'il ne fasse tout en son pouvoir pour gagner dans l'Ouest. Il était habillé d'une veste ronde de matelot et de pantalons de même couleur, jaune foncé, avec un grand chapeau gris. Il entraine dans sa fuite le mulâtre

JEAN BLANC, dit NELSON, âgé d'environ 22 ans, taille de 5 pieds 10 pouces. Il a les cheveux droits, le regard baissé, et boite assez peu, ayant eu l'usage droite cassée. Il portait une veste ronde de couleur foncée, des pantalons de cotonnade bleue et un chapeau noir.

$150 De Récompense seront payées pour Berthey, et toutes dépenses raisonnables seront remboursées, s'il est arrêté hors de cet Etat, et $25 de recompense pour Jean Blanc, dit Nelson.

FRERET & FRERES

9 avril—8

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.

1 caisse de dentelles.

4 do foulards.

Etoffes grises anglaises pour chemises, quinonas, satinets, colonades, toile à sacs de coton, bas de soie et de coton.

Vins de Bordeaux, de Madère, de Malencsey et de Ténériffe.

200 sacs de café à vendre par

M. DE LIZARDI & Co.

25 Mars Rue Royale, No. 153,

ENLEVÉ par un dray, sous le no 15, sur la Levée entre 6 et 7 heures du soir, 14 paniers de champagne, dont 12 portaient la marque F D B et les 2 autres M & Co. Les bouteilles sont bouchées et recouvertes d'une feuille d'argent. Le no du dray peut être identifié par plusieurs personnes; le harnais était très usé. Les personnes qui pourront donner quelques renseignemens aux soussignés et les aider à recouvrer les 14 paniers, recevront les remerciemens des propriétaires.

J. LE BLANC & Co. rue Royale.

15 mars J. OGDEN & Co. rue Gravier.

EXPOSITION de Paysages.—Enfin une grande nouveauté! M. Richardson appelle l'attention des musiciens et dames de cette ville à la présente exposition de paysages, tous peints par lui, qui est maintenant ouverte à l'Hôtel des Planteurs, no. 23 rue du Canal et dont il désire disposer par un tirage au sort. Ces paysages sont la plupart peints d'après nature et représentent des vues et des sites américains; ils sont richement encadrés et leur valeur varie de quarante à deux cents piastres chacun.

Le plan offre aux amateurs 200 chances pour 30 lots. Le billet est de 10 piastres. On peut s'en procurer à l'exposition ou chez M. Bancroft, rue du Camp no 14. Le jour fixé pour le tirage sera annoncé dans les journaux. L'exposition est ouverte depuis 8 heures du matin jusqu'à la nuit.

6av—6t

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collége Jefferson, qu'une élection de quinze directeurs de cette institution, pour servir pendant une année sera tenue le premier lundi du mois de mai prochain, à la maison de cour de la paroisse St. Jacques.

Par ordre de la direction.

A. BOUDOUSQUIÉ,
secrétaire.

9 avril—1m

AVIS aux entrepreneurs de Chemin-à-Coulisses.

Les propositions sous cachet seront reçues dans les bureaux de la compagnie du chemin à coulisses d'Alabama, Floride et Georgie, dans la ville de Pensacola, jusqu'au 5 mai prochain, pour former les terrassemens du chemin à coulisses projeté allant de Pensacola à Columbus, en Georgie, distance de 50 milles. Les spécifications des travaux à exécuter seront exposées aux personnes qui feront des propositions, dans les bureaux désignés ci-dessus. Les propositions seront reçues pour la distance entière de 50 milles ou seulement une partie.

Bureaux de la compagnie du chemin à coulisses d'Alabama, Floride et Georgie, 5 avril.

WM. H. CHASE,
9 avril—7, et 6,3ps président de la direction.

VENTES
PAR LE REGISTER DES TESTAMENS

SUCCESSION PASCAL.—Vente par le Register des testaments—MARDI, dixième jour de Mai, 1836, à midi, à la Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans; j'exposerai en vente publique, à l'enchere, pour compte de la succession de feu Paul Pascal, la Propriété, Esclaves et Mobilier ci-après décrits, savoir:

10. **Un certain Lot de Terre** situé au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau, étant partie du lot désigné par le Numéro cent soixante seize, au plan original du dit faubourg, mesurant cinquante pieds de face, plus ou moins, sur la première, et soixante cinq pieds de profondeur et face à la seconde, avec les bâtisses et améliorations.

2 **Ned Primer**, nègre âgé d'environ trente ans, nègre de champ et palfrenier.

3 **Tully**, griffe, âgé d'environ trente cinq ans, conducteur de dray.

4 **Lawson**, nègre, âgé d'environ vingt cinq ans accoutumé aux travaux d'une tannerie.

5 **Daniel Foreman**, nègre, **âgé d'environ trente un ans.**

6 **Joshua**, griffe, âgé d'environ vingt deux ans, nègre de champs.

7 **John**, nègre, manœuvre, d'environ vingt six ans.

8 **William**, d'une couleur brune, d'environ trente ans, un peu scieur de long.

9o **Daniel**, nègre, d'environ vingt cinq ans, briquetier et palfrenier.

10o **Moses**, nègre, d'environ trente cinq ans, scieur de long, bûcheur et hâche.

11o **Henry**, nègre d'environ vingt six ans, nègre de champs.

12o **Singer**, nègre d'environ vingt quatre ans, nègre de champs.

13o **Sam**, griffe d'environ vingt huit ans, domestique.

14o **Henry Whitehead**, nègre d'environ dix huit ans charretier (waggoner)

15 **Lamb**, nègre d'environ dix huit ans, nègre de champs.

16o **Jim**, nègre d'environ dix huit ans, accoutumé à servir dans une maison.

17o **Armstead**, nègre d'environ treize ans

18o **Owen**, nègre d'environ trente cinq ans, cordonnier.

19o **Sam Gardiner**, nègre d'environ trente trois ans

20 **Phil**, mulâtre âgé d'environ vingt trois ans, nègre de champs.

21o **John Scent**, nègre d'environ seize ans, nègre de champs.

22o **George Smith**, nègre d'environ dix huit ans.

23o **Eliza**, négresse d'environ vingt cinq ans, cuisinière; et son enfant **Emmy**, mulatresse d'environ sept ans, ayant la chevelure du pied cassée.

24o **Diana Dye**, griffone d'environ vingt cinq ans blanchisseuse et repasseuse.

25o **Mary-Ann**, négresse de quinze ans, domestique de maison.

26o **Betsey**, négresse d'environ dix-sept ans, accoutumée à soigner des enfans, et domestique de maison

27o **Hester**, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumée à soigner des enfans.

28 **Sarah**, griffonne d'environ vingt cinq ans, blanchisseuse et couturière.

29o **Rosetta**, griffonne d'environ vingt huit ans, un peu cuisinière et blanchisseuse.

30o **Maria**, négresse d'environ treize ans, accoutumée à soigner des enfans et à garder la maison.

31o **Sophie**, négresse d'environ vingt deux ans, accoutumée à servir dans une maison.

32o **Rosetta**, d'environ douze ans, négresse de champs.

33o **Hannah Keelen**, négresse d'environ quatorze ans, accoutumée à soigner des enfans.

34 **Rachel**, négresse d'environ dix huit ans, négres se de champs, accoutumée à servir dans une maison.

35o **Ellen**, négresse d'environ seize ans, domestique de maison, accoutumée à soigner des enfans.

36o **Susan**, négresse, de treize ans environ, accoutumée à soigner des enfans.

37o **Winney**, négresse d'environ quinze ans, accoutumée à soigner des enfans.

38o **Adeline**, négresse d'environ onze ans, accoutumée à servir dans une maison.

39 **Mary** mulatresse d'environ sept ans et **Emily** mulatresse d'environ cinq ans, orphelines.

40o **Clarissa**, négresse d'environ onze ans, accoutumée à soigner des enfans.

41o **Jenney**, négresse d'environ quatorze ans.

42 **Sally**, négresse d'environ trente cinq ans, cuisinière.

CONDITIONS—Les esclaves payables un cinquième comptant et la balance payable le premier janvier prochain dans des billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement; pour le lot de terre et baisses, l'acquéreur se chargera des payemens suivans, savoir—mille piastres le 1er. janvier 1837; mille piastres le premier janvier 1838; mille piastres le 1er. janvier 1839; mille piastres le 1er. janvier 1840 et mille piastres le 1er. janvier 1841, avec intérêt à raison de dix pour cent par an, à compter du vingt trois mars 1835, et la balance comptant.

Et le même jour, à quatre heures de l'après midi, l'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession du dit Paul Pascal à la maison susdite, à l'encoignure des rues de la Paix et Moreau, le Mobilier dépendant de sa succession, consistant en meubles meublans, hardes, une montre (Patent-Lever) chaine et clef, &c. &c.

Conditions: comptant. W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

N. B. Les actes de ventes seront passées par devant Wm. Boswell, Notaire public, aux frais des acquéreurs.—Aucun esclave, ni la maison et terrain, ne seront livrés aux acquéreurs avant qu'ils n'aient remplis les conditions de la vente, quoique les esclaves et la maison seront considérés aux risques des acquéreurs du moment de l'adjudication.

9 avril—27

SUCCESSION Soubie.—Vente par le régister des testamens